



Allonnes, le 28 mai 2025

Maire de la commune d'Allonnes

A

CRC Pays-de-la-Loire
KPL GA250133 KJF
28/05/2025

Monsieur Luc Héritier
Président de Chambre Régionale des
Comptes des Pays de la Loire
25, rue Bellamy - BP 14 119
44041 NANTES cedex 01

Direction Générale

Dossier suivi par Stéphane Bardolle
Directeur général des services
02.43.83.42.07 - stephane.bardolle@mairie-allonnes.fr
Référence : SB/EB – 000159-24514

Objet : Courrier de réponse au rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'Allonnes.

Envoi dématérialisé à l'adresse du greffe

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure contradictoire afférente au contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'Allonnes pour les années 2019 à nos jours, la collectivité a été destinataire du rapport d'observations définitives notifié le 29 avril 2025.

Il s'agit à ce stade, comme vous l'avez précisé dans votre courrier de notification de la fin du délai de contradiction avec la faculté d'apporter une dernière réponse de la collectivité aux observations de la CRC. J'ai bien noté que ladite réponse sera intégrée dans le rapport final qui nous sera notifié ultérieurement, ce qui signifiera la clôture de la procédure.

En préambule, et comme j'ai pu l'exprimer antérieurement lors de nos échanges contradictoires, et notamment dans le courrier de réponse aux rapports d'observations provisoires, j'aimerais souligner les points suivants :

Sur la forme du contrôle, j'avais demandé aux services municipaux, par le canal du directeur général des services, d'être particulièrement diligents pour faciliter et fluidifier le travail des auditeurs. Selon les retours que j'en ai eus, il apparaît que cette consigne a été respectée et que l'équipe d'auditeurs, sous la conduite de Madame Palier, a pu obtenir toutes les informations utiles pour mener à bien sa mission.

Il m'a été remonté par les services municipaux - et j'ai pu le constater moi-même - que la clarté des demandes exprimées, la démarche pédagogique des auditeurs, le souci de transparence allié à un cadrage précis de la procédure ont facilité la mobilisation, l'engagement, et la réactivité des différents contributeurs de la collectivité d'Allonnes.

Le contrôle des comptes et de gestion des collectivités est exigeant et peut être anxiogène pour les services, mais les conditions de mise en œuvre ont permis que ledit contrôle soit vécu positivement.

Lors du courrier de réponse au rapport d'observations provisoires qui vous a été communiqué le 21 mars 2025 je vous avais déjà indiqué que je n'avais pas relevé de divergences majeures sur le constat dressé par la chambre. J'avais cependant exprimé un certain nombre de remarques et apporté quelques précisions dont vous avez tenu compte dans la rédaction du rapport d'observations définitives et je vous en remercie.

Nous avons bien pris en compte les points d'amélioration que vous avez identifiés – essentiellement liés à des questions de procédures budgétaires et comptables ainsi que les recommandations qui y sont liés.

D'ores et déjà, et comme vous l'avez relevé, j'ai demandé à ce que les mesures correctives soient engagées et/ou planifiées sans tarder, parmi lesquelles :

- L'amélioration du traitement des restes à réaliser (déjà mise en œuvre),
- La mise en place d'un règlement budgétaire et financier (démarche engagée en lien avec le comptable public pour une adoption au Conseil Municipal de rentrée),
- L'élaboration et le suivi d'un inventaire physique et comptable des immobilisations (démarche engagée et planifiée pour le second semestre 2025).

Comme j'ai pu également vous le faire remonter dans le rapport d'observations provisoires, d'autres dispositions précises et concrètes ont été déjà été prises sur un certain nombre d'axes d'amélioration, il s'agit notamment :

- De la présentation d'un plan pluriannuel d'investissement dans le cadre des travaux d'élaboration budgétaire,
- De la procédure des AP/CP qui a fait l'objet d'une délibération spécifique lors du Conseil Municipal d'avril 2025,
- Du recours aux mouvements de crédits pour limiter le nombre de décisions modificatives dans l'année comme le permet la M57 - mis en œuvre dès cette année – une seule décision modificative au 1^{er} semestre 2025,
- De la valorisation des avantages en nature accordés par la commune – mise en œuvre avec information aux associations lors du courrier d'attribution,
- De la constitution d'une provision au budget 2025 pour couvrir les jours épargnés au CET.

Pour d'autres préconisations formulées par la chambre, elles ont bien été prises en compte avec des mises en œuvre au fil de l'eau dans le cadre de la démarche d'amélioration des pratiques de la collectivité. Il s'agit par exemple de l'actualisation de la charte de démocratie locale, de la clarification du rôle du conseil des sages, de son rattachement au pôle seniors ou encore certaines dispositions liées à l'amélioration de l'information financière.

La chambre a également émis des observations concernant la cession récente d'un bâtiment communal. A cet effet, comme il a été constaté que la commune s'est prémunis d'un ensemble de dispositions pour se prémunir contre le risque de défaut de paiement de l'acquéreur. S'agissant du paiement du bien, je crois utile de préciser que ce point est définitivement réglé. Ledit acquéreur ayant soldé la totalité du prix de cession le 31 mars 2025.

S'agissant du constat afférent à la gestion de l'espace communal, je relève avec satisfaction que la chambre n'a pas identifié de défaillance dans les procédures d'instruction liées au droit des sols. Les consommations foncières apparaissent par ailleurs modérées par rapport aux autres communes de LMM.

La chambre soulève également des difficultés dans la réalisation des programmes d'accessions et une baisse du nombre de permis de construire délivrés depuis 2023. Il s'agit certes d'une problématique liée

aux capacités financières mais il convient de tenir compte d'un contexte national difficile pour la sortie des programmes neufs, amplifié par des coûts de construction élevés.

Sur la situation financière de la ville,

Dans un contexte national difficile avec des finances publiques déficitaires, une situation socio-économique locale défavorable (rappelée dans le rapport de la chambre) et des ressources fiscales inférieures à la moyenne de la strate, je ne peux qu'exprimer - de prime abord - ma satisfaction du constat dressé par la chambre sur la situation financière maîtrisée de la commune.

Cette situation financière favorable s'exprime par la lecture de plusieurs éléments et indicateurs :

- Une structure bilancielle saine,
- Un fonds de roulement et une trésorerie conséquents,
- Un encours de baisse qui a baissé à 8,2 M € avec une capacité de désendettement ramené à 2,2 années,
- Une CAF brute en progression au-dessus du niveau moyen de la strate.

Cette situation a pu être rendue possible comme la chambre l'a relevé, par les dotations et participations de l'Etat, par des reversements de fiscalités liées à la solidarité communautaire et aussi par des produits exceptionnels de l'Etat (filet de sécurité anti-inflation), fonds de concours exceptionnels énergie de la métropole).

Toutefois, un certain nombre de dispositions et d'orientations budgétaires qui relèvent de la responsabilité communale ont contribué à l'atteinte de cette situation favorable quand bien même la commune a versé une subvention d'équipement de 2,4 millions d'euros au bailleur social sur ses fonds propres pour la construction de la résidence autonomie (investissement qui permettra de faire baisser le montant de la redevance du CCAS).

Parmi les dispositions précitées figurent notamment :

- Une stratégie de désendettement sans discontinuité depuis 2014 avec des remboursements opportuns de prêts à taux variables permettant de sécuriser la dette tout en baissant drastiquement les charges financières,
- L'optimisation des plans de financement par la mobilisation des dispositifs et des partenaires,
- L'encadrement des investissements courants,
- La maîtrise des charges de personnels, qui représentent certes près de 60 % des charges de fonctionnement mais comme le relève la chambre sont à mettre en perspective avec les services et équipements dédiés au public tout en restant proche de la moyenne des communes de même strate. Démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences engagée,
- Et plus globalement une démarche de sensibilisation continue menée auprès des élus et techniciens pour respecter les consignes et orientations budgétaires déclinées mises en œuvre tout au long du processus d'élaboration du budget (note de cadrage, ROB...).

Sur la période du contrôle de la chambre, le constat sur l'état des finances de la ville apparaît donc plutôt rassurant, avec un niveau d'endettement modéré et un fonds de roulement conséquent qui devrait permettre d'accompagner les investissements futurs, notamment ceux liés à la transition énergétique.

Cependant en dépit d'une situation financière – saine à ce jour - je ne cache pas ma vive inquiétude pour l'avenir dans un contexte d'incertitude et de remise en cause de l'autonomie des collectivités avec de nombreuses mesures passées, récentes et prévues (dont les effets ne sont pas tous connus) qui impactent déjà et impacteront fortement le budget des collectivités et bien sur la commune d'Allonnes, à savoir :

- La baisse de l'autonomie fiscale des collectivités avec la suppression de la taxe d'habitation de la CVAE,
- La remise en cause des engagements pris concernant la neutralité des réformes fiscales, avec récemment la disparition de la DCRTP pour la commune,
- Des décisions unilatérales impactant à la hausse les charges de personnel revalorisation du point d'indice, hausse du taux de cotisation CNRACL, participation de l'employeur à la prévoyance et bientôt à la santé,
- L'impact des réformes fiscales qui modifient pour la commune les indicateurs (potentiels financiers et taux d'effort) servant de référentiel aux calculs des dotations y compris de péréquation (suppression de la DNP...)
 - Cette baisse de l'effort fiscal et augmentation du potentiel financier font apparaître mécaniquement la commune plus riche.

Certaines dispositions ont des conséquences amplifiées pour les villes en QPV comme Allonnes. C'est le cas de l'abattement de la TFPB compensées à hauteur de 40% ou encore de toutes les exonérations fiscales décidées par l'Etat et de moins en moins compensées.

Par ailleurs, il est à relever que les partenaires institutionnels de la collectivité (Le Mans Métropole, Département, Région, CAF...) sont également impactés par des mesures budgétaires et auront moins la capacité de soutenir les projets communaux qui dépendent de leurs compétences et de leurs champs d'action.

Dans ce contexte financier incertain avec des recettes qui deviennent de plus en plus erratiques, il devient compliqué d'élaborer un programme pluriannuel d'investissements avec un plan de financement fiable.

Afin de construire un avenir rassurant, et comme le soutiennent plusieurs associations d'élus, il serait nécessaire d'assurer une prévisibilité financière pluriannuelle – au-delà d'une loi des finances – pour fiabiliser la mise en cohérence des Programmes d'investissements communaux.

S'agissant spécifiquement des charges de personnels pour lesquelles la chambre a souligné une évolution maîtrisée, la trajectoire sera compliquée pour l'avenir avec les récentes mesures rappelées ci-dessus alors même que le champs des compétences des collectivités ne cesse de s'élargir (France Service, Santé, sécurité...) et des besoins sociaux plus importants qu'ailleurs dans les villes populaires.

Tels sont les éléments que je souhaitais exposer dans le présent courrier de réponse en vous faisant part de mes inquiétudes pour l'avenir dans un environnement complexe et instable.

Je vous prie d'agréer Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Gilles LEPROUST
 Maire d'Allonnes
 Conseiller Départemental de la Sarthe
 Vice-président de Le Mans Métropole

